

Habitat option Restauration de mobilier

RNCP5293 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DMA — Diplôme des métiers d'art
Code(s) NSF	234
Formacode(s)	45019, 45038
Code(s) ROME	H2207
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme des métiers d'art Habitat, option Restauration de mobilier, est principalement un ébéniste spécialisé dans les travaux de restauration de meubles et objets anciens, essentiellement en bois, pouvant relever du patrimoine national ou international.

Le travail accompli par le restaurateur de mobilier contribue à la préservation matérielle de meubles ou objets chargés d'une dimension historique, esthétique, affective, marchande. La nature et la qualité de ce travail permettent d'assurer la pérennité et la transmission de ces pièces, témoins de savoirs et de savoir-faire artistiques et techniques. Dès lors, toute restauration s'effectue dans le strict respect des règles déontologiques que sont la conservation du meuble ou objet dans sa structure et son identité, sans falsification historique ni esthétique, et le respect absolu du principe de réversibilité.

Le restaurateur de mobilier est maître d'oeuvre et responsable de l'intervention qui lui est confiée.

- Il exerce sa capacité d'analyse et de questionnement pour identifier le meuble ou objet, constater son état, appréhender précisément la demande, formuler et vérifier des hypothèses afin d'établir un diagnostic pertinent ;
- il s'appuie sur sa culture esthétique et scientifique, ses connaissances en arts, techniques et civilisations et ses relations avec différents spécialistes pour apprécier et situer le meuble ou objet et proposer la meilleure démarche à adopter en vue de sa restauration ;
- il réunit toute la documentation nécessaire en vue de la constitution du dossier d'intervention et du cahier des charges ;
- il élabore le devis estimatif de la restauration, en y comprenant les frais induits par le recours éventuel à d'autres intervenants tels que marqueteur, sculpteur, graveur, monteur en bronze, ciseleur, menuisier en siège...
- il organise et prépare le travail : il ordonnance les phases d'intervention, s'assure de la protection du meuble ou objet, planifie la participation éventuelle des intervenants connexes, contrôle la disponibilité des produits, matières et matériels, réunit les conditions environnementales optimales, repère les éléments séparables et les stocke ainsi que les meubles ou objets ;
- il exécute le travail selon le mode opératoire retenu et exploite sa pratique approfondie du métier d'ébéniste pour maîtriser en toute responsabilité les gestes de son intervention sur le meuble ou objet qui lui est confié et faire appel,

si nécessaire, au(x) spécialiste(s) indispensable(s) ;

- il mobilise son sens des relations humaines et de la communication pour établir les échanges indispensables avec des personnes de compétences et de statuts très divers - scientifiques, praticiens des métiers d'art, conservateurs de musée, commissaires-priseurs, marchands, commissaires-priseurs, propriétaires particuliers, collectionneurs...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du diplôme des métiers d'art Habitat, option Restauration de mobilier, est principalement un ébéniste spécialisé dans les travaux de restauration de meubles et objets anciens, essentiellement en bois, pouvant relever du patrimoine national ou international.

Le travail accompli par le restaurateur de mobilier contribue à la préservation matérielle de meubles ou objets chargés d'une dimension historique, esthétique, affective, marchande. La nature et la qualité de ce travail permettent d'assurer la pérennité et la transmission de ces pièces, témoins de savoirs et de savoir-faire artistiques et techniques. Dès lors, toute restauration s'effectue dans le strict respect des règles déontologiques que sont la conservation du meuble ou objet dans sa structure et son identité, sans falsification historique ni esthétique, et le respect absolu du principe de réversibilité.

Le restaurateur de mobilier est maître d'oeuvre et responsable de l'intervention qui lui est confiée.

- Il exerce sa capacité d'analyse et de questionnement pour identifier le meuble ou objet, constater son état, appréhender précisément la demande, formuler et vérifier des hypothèses afin d'établir un diagnostic pertinent ;
- il s'appuie sur sa culture esthétique et scientifique, ses connaissances en arts, techniques et civilisations et ses relations avec différents spécialistes pour apprécier et situer le meuble ou objet et proposer la meilleure démarche à adopter en vue de sa restauration ;
- il réunit toute la documentation nécessaire en vue de la constitution du dossier d'intervention et du cahier des charges ;
- il élabore le devis estimatif de la restauration, en y comprenant les frais induits par le recours éventuel à d'autres intervenants tels que marqueteur, sculpteur, graveur, monteur en bronze, ciseleur, menuisier en siège...
- il organise et prépare le travail : il ordonnance les phases d'intervention, s'assure de la protection du meuble ou objet, planifie la participation éventuelle des intervenants connexes, contrôle la disponibilité des produits, matières et matériels, réunit les conditions environnementales optimales, repère les éléments séparables et les stocke ainsi que les meubles ou objets ;
- il exécute le travail selon le mode opératoire retenu et exploite sa pratique approfondie du métier d'ébéniste pour maîtriser en toute responsabilité les gestes de son intervention sur le meuble ou objet qui lui est confié et faire appel, si nécessaire, au(x) spécialiste(s) indispensable(s) ;
- il mobilise son sens des relations humaines et de la communication pour établir les échanges indispensables avec des personnes de compétences et de statuts très divers - scientifiques, praticiens des métiers d'art, conservateurs de musée, commissaires-priseurs, marchands, commissaires-priseurs, propriétaires particuliers, collectionneurs...

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Types de structures professionnelles : - Entreprises artisanales - PME, TPE

- Mobilier national, musées, administrations

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emplois concernés : - Compagnon

- Chef d'atelier
- Chef d'entreprise
- Artisan restaurateur indépendant

Les perspectives professionnelles ouvertes au titulaire du DMA Habitat, option Restauration de mobilier, peuvent relever de la spécialisation dans un métier connexe ou de l'exercice d'activités commerciales, de conseil ou d'expertise.

En matière de poursuite d'études et d'approfondissement de ses compétences, il peut s'orienter vers l'Institut national du patrimoine ou vers des universités françaises ou étrangères. Il peut également préparer des concours de recrutement propres au Mobilier national, à des musées ou à certaines administrations.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Inadéquation géographique, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	465
Jugés difficiles à recruter	66 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public,

- de membres de la profession (employeurs et salariés en nombre égal).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 960 €
Selon la branche	7 960 € – 8 204 €
Prise en charge	Branches concernées
7 960 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 204 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5293/>